

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2022

**Date de convocation** : 31 août 2022

**Présents** : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE,

**Excusés** : Nancy SAPONE pouvoir à Alfred SAPONE, Nadine BLANCHARD, Laurent GIRARD-BEGUIER, Stéphane SIMON

**Absents** : Romain BERGIER, Jérôme CICILE

**Secrétaire** : Elisabeth SACIER

### **1) TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE 2<sup>E</sup> PHASE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Carinne PICCA présente le projet de la 2<sup>e</sup> phase des travaux de sécurisation de la traversée du village ainsi que le devis de l'entreprise ZIGZAG Signalisation, qui s'élève à 3 395.40€ HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet ainsi que le devis correspondant.

Toutefois, les membres du conseil municipal souhaitent qu'un comptage de vitesse soit établi à l'issue de ces travaux afin d'évaluer si les travaux effectués sont suffisants ou s'il faut réfléchir à une autre méthode pour ralentir les véhicules qui traversent le village beaucoup trop vite.

Monsieur le maire confirme qu'il saisira les services du département pour ce comptage.

#### ***Délibération 37/22***

#### ***OBJET : 2<sup>e</sup> PHASE DE LA SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION***

*Carinne PICCA, adjointe au maire, déléguée aux travaux, expose le programme de la 2<sup>e</sup> phase de la sécurisation de la traversée du village aux membres du conseil municipal.*

*Elle présente également le devis de l'entreprise ZIGZAG Signalisation pour un montant de 3 395.40€ HT.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*ACCEPTE le programme exposé ci-dessus*

*CONFIE les travaux à l'entreprise ZIGZAG Signalisation pour un montant de 3 395.40€ HT*

*SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de police*

*PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget 2022 de la commune*

*CERTIFIE que les travaux portent sur des voies communales*

*DEFINIT le plan de financement comme suit :*

<i>Aide concernée</i>	<i>Montant éligible</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant de l'aide plafonnée</i>
<i>Amendes de police</i>	<i>3 395.40€</i>	<i>50 %</i>	<i>1 697.70€</i>
<i>Total des aides</i>			<i>1 697.70€</i>
<i>Autofinancement</i>			<i>1 697.70€</i>